

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 7 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2008 fixant les montants de la prime d'encadrement éducatif de nuit attribuée à certains personnels de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUST2124865A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2008-1205 du 20 novembre 2008 portant attribution d'une prime d'encadrement éducatif de nuit à certains personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2008 fixant les montants de la prime d'encadrement éducatif de nuit attribuée à certains personnels de la protection judiciaire de la jeunesse,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 novembre 2008 susvisé, le nombre : « 15 » est remplacé par le nombre : « 20 ».

Art. 2. – A l'article 2 du même arrêté, le nombre : « 20 » est remplacé par le nombre : « 25 ».

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Art. 4. – La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, la directrice générale de l'administration et de la fonction publique et la directrice du budget sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2021,

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,
ÉRIC DUPOND-MORETTI*

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,
AMÉLIE DE MONTCHALIN*

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,
OLIVIER DUSSOPT*